

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	12	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	16	
La rubrique informative	17	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	26	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	28	
Un grand merci à tous nos collaborateurs.		Mise en pages : Annick Gaudet
		Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 22 no 1
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Le mardi 10 janvier dernier se tenait la 2^e conférence de presse du Comité du 100^e, ayant pour thème : Hiver féérique. La fébrilité de l'équipe était palpable; notre président, monsieur Gilles Parent, nous a dévoilé la programmation hivernale. Je vous invite à participer en grand nombre aux différentes activités.

Lors de ce 5 à 7, l'un de nos doyens, monsieur Edgar Plourde, nous a présenté son deuxième CD, un succès à n'en pas douter; je vous invite à vous le procurer, pour chaque CD vendu, 5 \$ seront remis au Comité du 100^e.

Vous remarquerez que, en 2017, la page couverture de l'Info-Mak présentera le logo du 100^e.

Le 31 décembre dernier, notre conseillère, madame Linda Morin, remettait sa démission comme conseillère à la Ville de Macamic; nous la remercions pour l'excellent travail accompli à servir nos citoyens. Le 9 janvier 2017, madame Morin s'est jointe au personnel de la Ville à titre d'agente culturelle; votre conseil a autorisé ce poste avec une période de probation pour un an et sera réévalué à la

fin de l'année. Cette embauche vient donner suite aux recommandations de notre politique familiale et de la politique des aînés.

Ses principales responsabilités sont de supporter au besoin les comités de bénévoles des bibliothèques de Macamic et du secteur Colombourg, de maintenir et de développer des activités pour la population, de travailler avec les différents comités de loisirs, de sports, culturels et touristiques ainsi que de collaborer avec le Comité du 100^e. De plus, elle aura également à participer, planifier et superviser l'animation culturelle sur le territoire de la municipalité et sera chargée de mettre en application la politique familiale et celle de la MADA.

Son bureau est situé à la bibliothèque du centre-ville.

Le maire,



Claude N. Morin

Informations municipales

VILLE DE MACAMIC

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 décembre 2016, le conseil de cette municipalité a adopté le budget pour l'année 2017 de la Ville de Macamic.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

REVENUS

2017

Taxes	2 288 071 \$
Paiements tenant lieu de taxes	260 680
Autres revenus de sources locales	387 135
Transferts	562 845
Total des revenus	3 498 731

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	705 883 \$
Sécurité publique	311 140

Transport	659 210
Hygiène du milieu	526 880
Santé et bien-être	19 195
Aménagement, urbanisme et développement	68 409
Loisirs et culture	547 359
Frais de financement	126 985
Total des dépenses de fonctionnement	2 965 061
<u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital	381 602
Total des autres activités financières	381 602
<u>Affectations</u>	
Transfert aux activités d'investissement	152 068
Total des affectations	152 068
Total des dépenses	3 498 731
Excédent net	0

Donné ce 13 décembre 2016.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

25, chemin Mandeville
Lot 4 729 005
Cadastre du Québec
Propriétaires : Monsieur Michel
Genest et madame Jeanne
Dessureault

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre le maintien tel que construits des bâtiments secondaires détachés d'une superficie de 157,5 mètres carrés au lieu de 140,0 mètres carrés et avec une distance entre un des gazebos et la maison à 1,89 mètre au lieu de 2,50 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 mars 2017, à 19 heures, au 70, rue Principale.

Donné à Macamic, ce 8 février 2017.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Déneigement des bacs à ordures et à récupération

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon désire vous rappeler que le couvercle du bac à récupération doit demeurer fermé en tout temps afin de préserver les matériaux lors de la collecte.



Le couvercle des bacs à ordures et à récupération doit être déneigé ainsi que le contour des bacs afin de faciliter l'accès lors de la collecte.

Merci de votre collaboration.

Information : Joëlle Rancourt
819 782-4604, poste 223

RAPPEL
COMPTE DE TAXES

Suite à une décision du conseil municipal, tous les comptes de taxes de la Ville de Macamic doivent maintenant être payés directement auprès de votre institution financière.

Vous devrez donc vérifier au besoin avec votre institution financière pour la procédure à suivre afin de vous permettre de faire vos paiements en respectant les dates d'échéance indiquées sur votre ou vos comptes de taxes municipales. **Aucun chèque postdaté ou paiement, soit en argent ou par carte de débit (Interac), ne seront acceptés directement** à nos bureaux.

Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Source : Le conseil municipal

RAPPEL : Règlement concernant la
collecte des ordures et des matières
recyclables

Au printemps 2016, la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon nous informait que des

couches souillées et des excréments d'animaux avaient été déposés dans des bacs à recyclage, ce qui a pour effet de contaminer le chargement de récupération.

Beaucoup de citoyens disposent de leurs cendres de poêle à bois, de poussière ou de bran de scie par le biais de la collecte des ordures, ce qui ne pose généralement pas de problème lorsque ces matières sont disposées correctement. Or, il y a eu plusieurs cas dont les cendres et autres résidus poussiéreux ont été déposés en vrac dans les bacs; ces matières s'éparpillent alors au vent lorsque le bac se vide et s'envolent sur l'employé, ce qui est très déplaisant.

Nous désirons donc rappeler à tous les citoyens que la Ville de Macamic possède un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables (No 04-050) qui stipule, entre autres, à **l'article 8.1** :

- **Qu'il est interdit** de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.
- **Qu'il est interdit** de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures.

Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD, ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d'être fermé sont également interdits.

- **Dans le cas où des cendres** (refroidies au préalable) **ou autres résidus poussiéreux** doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l'être dans des sacs fermés et attachés, après avoir été refroidis et préférablement dans des sacs doublés ou encore mis dans une boîte fermée.

De plus, le règlement édicte, à l'**article 9.3, les conditions de recyclage des matières recyclables** :

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;
- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;
- Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
- Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;

- Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
- Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.**

Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4, qu'après avis verbal au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire enlever les déchets domestiques dangereux, les matériaux de construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant, si celui-ci omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Obligation d'un certificat d'implantation

Étant donné que de nouvelles constructions ont dû être traitées en dérogation mineure parce que leur implantation était non conforme au règlement de zonage 07-080 de la Ville de Macamic et que le règlement 07-084 sur l'émission des permis et certificats stipule, entre autres, que toute demande de permis de construction doit être accompagnée d'un plan d'implantation, il a été estimé que le dépôt d'un certificat d'implantation permettrait d'éviter des erreurs d'implantation et, conséquemment, de diminuer le nombre de demandes de dérogation mineure pour les nouvelles constructions.

En conséquence, lors de la séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 11 octobre 2016, il a été résolu à l'unanimité qu'un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre soit exigé pour toute demande de permis de construction d'un bâtiment principal et/ou d'un bâtiment secondaire détaché de 15 m² et plus.

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Déneigement

À mesure que l'hiver avance, les bancs de neige deviennent de plus en plus hauts et la neige s'accumule dans les entrées et les stationnements. Pousser la neige sur la chaussée ou sur le trottoir peut sembler une solution pour certains propriétaires ou pour les entrepreneurs qu'ils mandatent pour débayer leurs terrains; ce geste, qui peut paraître anodin, représente un danger certain pour les piétons et les automobilistes qui doivent contourner ces amas de neige; les enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils doivent emprunter une partie de la rue afin d'éviter de tels obstacles.

À Macamic, comme partout au Québec, il est interdit à toute personne de jeter, de déposer, de lancer ou de permettre que de la neige, de la glace ou un objet quelconque soient jetés, déposés ou lancés sur un chemin public.



Toute personne contrevenant à cet article est passible d'une amende.

**Source : Guillaume Ratelle
Dir. des travaux publics**

OFFRE D'EMPLOI**SAUVETEUR NATIONAL**
(emploi saisonnier - environ
6 heures/semaine)

La Ville de Macamic est à la recherche d'une personne, sous la supervision de la coordonnatrice en loisirs, qui aura pour principale fonction d'accueillir les clients à la piscine du Centre St-Jean de Macamic et de surveiller et veiller à la sécurité des clients.

**PRINCIPALES TÂCHES ET
RESPONSABILITÉS**

- Accueillir les clients
- Surveiller les clients et veiller au respect des règlements
- Donner les premiers soins en cas de besoin
- Veiller au bon fonctionnement des installations et du matériel de sauvetage
- Recevoir les commentaires et traiter les plaintes des clients
- Toutes autres tâches connexes

EXIGENCES

- Posséder un certificat de Sauveteur national (SN) et avoir au moins 17 ans
- Très bonne connaissance des premiers soins
- Avoir un bon sens de la responsabilité et de l'observation
- Capacité à travailler sous un horaire variable (jour, soir, fin de semaine)

- Avoir un intérêt marqué pour le service à la clientèle
- Avoir une bonne capacité à travailler de façon individuelle
- Être capable de gérer les priorités
- Être autonome
- Excellentes habiletés pour la communication
- Avoir une bonne résistance au stress
- Pouvoir donner des cours d'aquaforme (un atout)

Le nombre de semaines variera selon le nombre d'heures fait par semaine et selon le travail effectué.

** Si ce poste vous intéresse mais que vous ne possédez pas de certificat de Sauveteur national (SN), la Ville de Macamic est prête à assumer le prix du cours. Vous devez cependant :

- Être âgé d'au moins 16 ans à l'examen final
- Détenir le brevet Croix de bronze
- Détenir le brevet Premiers soins – Général /DEA ou Soins d'urgence aquatique/DEA
- Être prêt à signer un contrat de travail avec la Ville de Macamic

Pour information supplémentaire ou pour faire parvenir votre curriculum vitae :

Myriam Audet, coordonnatrice en loisirs
34, 6^e Avenue Ouest
Macamic (Québec) J0Z 2S0
Courriel :

maudet.macamic@mrcao.qc.ca

Tél. : 819 782-4604, poste 230

RAPPEL : Système d'alerte et de notification



La Ville de Macamic est à mettre en place un service pouvant déclencher des séquences d'appels auprès des citoyens de la Ville. Ce service sera utilisé lors de situations d'urgence telles qu'un avis d'ébullition de l'eau, bris d'aqueduc, inondation, etc., mais également pour diffuser de l'information importante.

L'objectif étant qu'en un très court laps de temps, l'audience visée puisse être jointe. Cet outil permettra de diffuser des alertes via différents canaux (appel vocal automatisé, messagerie texte, courriel).

Le projet répond à un besoin exprimé par la Ville, soit de pouvoir communiquer avec ses citoyens lors d'événements ou autres et de coordonner la diffusion de l'information.

Pour vous inscrire :

- 1- Visiter le www.villemacamic.qc.ca
- 2- Parcourir la liste des communiqués et cliquer sur **Système d'alerte et de notification**
- 3- Télécharger le document PDF (nécessite le logiciel Adobe Reader ou tout autre lecteur PDF)
- 4- Cliquer sur le lien au bas du document
- 5- Remplir le formulaire

Si vous n'avez pas accès à Internet pour procéder à votre inscription ou **pour toute modification** à apporter à vos renseignements (adresse, téléphone, etc.) ou **si vous voulez annuler votre inscription suite à un déménagement** hors du territoire de la Ville de Macamic, vous pouvez nous contacter à l'hôtel de ville au 819 782-4604, poste 227 (Annick Gaudet).

Source : Annick Gaudet, adjointe administrative

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Dans le regard de Luce - t.2
Pauline Gill
- Les meilleures recettes pour votre cœur
Paul Gayler
- Spirit Lake, 1915-1917
Gilles Massicotte
(Don Club Lions)
- Sur les berges du lac Brûlé - t. 3
Colette M.-McGraw
- La chimiste
Stephenie Meyer
- Cours, Alex Cross
James Patterson
- Les débuts
Mario Hade
- Intimidation
Harlan Coben
(Don Club Lions)
- La justicière
Marc Aubin
- Le temps des espoirs
Amy Bloom
- Le piège de la Belle au bois dormant
Mary Higgins-Clark
(Don Club Lions)
- Qui s'occupe du souper?
Nathalie Collard
- Les larmes de la liberté
Kathleen Grissom
- L'enlèvement
Carl Rocheleau
- Les neuf dragons
Michaël Connelly
- Débrancher Catherine?
Carole Paiement
- Ici et maintenant
France Castel
- Le clavier de ma vie
Richard Abel
- Anne-France Goldwater
Martine Turenne



Nouveautés (Colombourg)

- Les animaux du monde entier
- Codex Botticelli
Agnès Michaux
- L'homme idéal existe, il est québécois
Diane Ducret
- Résolutions - tome 9
Catherine Girard-Audet
- Pokémon : Le guide essentiel
- Le clavier de ma vie
Richard Abel
- Harry Potter et l'enfant maudit
J.K. Rowling
- La fois où j'ai suivi les flèches jaunes
- En as-tu vraiment besoin?
- Les fautifs
- L'histoire des silences
- La sélection - tomes 1-2-3

- Annika - tome 2
Nora Roberts
- Le prince des elfes sphinx - tomes 1-2-3
- L'autre reflet
- Ici et maintenant
- Le témoin
Lino Zambito



Gagnantes des tirages de Noël

Adulte : Monique St-Amand

Jeune : Éloïse Girard

Merci à ceux et celles qui ont participé aux tirages de Noël. À l'an prochain.

Source : Noëlla Royer

Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

Horaire d'ouverture

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 27 de cette édition de l'Info-Mak.

Le mot de l'agente culturelle

Bonjour à tous!

Je tiens à vous exprimer mon enthousiasme face aux défis que représente mon nouveau poste d'agente culturelle.

Déjà, plusieurs projets sont en branle et vous seront présentés au cours des prochains mois, que ce soit le projet Pouce vert en lien avec le jardin communautaire, l'Heure du conte sur notre page Facebook ainsi que le programme d'éveil à la lecture. De nombreuses collaborations seront mises en branle afin de réaliser nos beaux projets. Soyez à l'affût des nouveautés au cours de la prochaine année. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées de projet.

Linda Morin

Programme Jeune Stagiaire SADC

Dans le cadre du programme Jeune Stagiaire de la SADC, nous avons le plaisir d'accueillir, au sein de notre équipe, monsieur Vincent Harvey, et ce, pour les quatre prochains mois. Dans le cadre de son mandat, Vincent assumera principalement la formation auprès des usagers de la bibliothèque en ce qui a trait aux nouvelles technologies (tablettes et livres numériques, Facebook, programmes, etc.) et aidera votre agente culturelle dans ses fonctions administratives. Il lui fera plaisir de répondre à toutes vos questions et de vous offrir l'aide nécessaire.

Page Facebook

Votre bibliothèque possède sa propre page Facebook sous le nom Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic. Cliquez « J'aime » et consultez régulièrement notre page afin d'être à l'affût de nos événements et des nouveautés. Vous y trouverez bientôt la programmation de l'Heure du conte, des conférences, des tables thématiques et des activités entourant la vie à votre bibliothèque.

Des raquettes à votre bibliothèque

L'hiver est pris de plus bel et il est temps d'en profiter.

Votre bibliothèque municipale vous rappelle qu'il est possible de profiter de la belle saison en faisant la location de raquettes; huit paires de raquettes sont disponibles, dont quatre pour les adultes et quatre pour les enfants. Cette location est d'une durée d'une semaine et est en tout temps GRATUITE.

Demandez-les au comptoir de prêt aux heures d'ouverture.

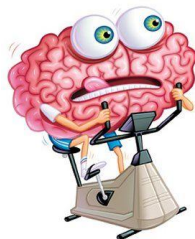
Thématiques

Pour souligner le mois de l'amour (St-Valentin), **février** est réservé aux coups de cœur littéraires. Dans un esprit de partage et de plaisir, les abonnés et les bénévoles sont invités, s'ils le désirent, à y joindre leur coup de cœur en y insérant un signet que la bibliothèque leur remettra.



Mars soutiendra l'initiative du Défi 5-30 en abordant le thème d'un mode de vie sain, de la saine alimentation et de l'activité physique.

Gym cerveau



Une nouvelle session de Gym cerveau est offerte depuis le 26 janvier dernier et se terminera le 30 mars pour un total de 10 rencontres.

Pour information ou pour vous inscrire, contactez ou visitez votre bibliothèque pendant les heures d'ouverture. Il est possible d'intégrer le groupe du matin ou le groupe de l'après-midi, en tout temps.

Le programme Gym cerveau, qui connaît un franc succès depuis ses débuts, est un programme d'ateliers stimulants qui s'adressent aux personnes de 50 ans et plus, désireuses de maintenir et de stimuler leur activité cérébrale et de créer des liens avec d'autres personnes de la communauté. Les animatrices sont Fernande Bélanger et Diane Rufiange.

La page communautaire

Fermières de Colombourg

Les Fermières de Colombourg organisent un souper spaghetti le samedi 18 février, à 17 heures. Il y aura de nombreux prix de présence ainsi que le tirage d'un panier. Venez en grand nombre.

Club de patinage artistique de Macamic

Le Club de patinage artistique de Macamic est très fier de ses patineuses et de son patineur qui ont très bien figuré lors de leur passage aux compétitions Ernie-Kercmar et Invitation St-Eustache.

Lors de la compétition Ernie-Kercmar, qui avait lieu à Val-d'Or les 11, 12 et 13 novembre, les 29 patineurs à avoir participé ont remporté 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent, 2 médailles de bronze, 4 rubans argent et 13 rubans bronze.

En ce qui concerne la compétition Invitation St-Eustache, qui se déroulait du 25 au 27 novembre 2016, les participants ont remporté 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, 1 ruban argent et 3 rubans bronze.

L'équipe du CPA Macamic tient à féliciter tous les patineurs et patineuses pour les remarquables performances qu'ils ont livrées lors de ces deux événements.

Les participants à la compétition Ernie-Kercmar



Les participants à la compétition Invitation St-Eustache



Le Club de patinage artistique de Macamic désire inviter la population à son 47^e spectacle annuel intitulé « D'hier à aujourd'hui ». L'événement sera présenté le samedi 8 avril 2017, à 13 heures et à 19 heures ainsi que le dimanche 9 avril 2017, à 14 heures. Billets en vente auprès des patineurs et au restaurant du Centre Joachim-Tremblay (adultes : 10 \$ et enfants de 4 à 11 ans : 7 \$) et à l'entrée le jour du spectacle (adultes : 12 \$ et enfants : 9 \$). Bienvenue à tous!

Rubrique informative

Les Fêtes du 100^e de Macamic



Un train de souvenirs...

Nos festivités entrent déjà dans leur 2^e phase avec le lancement de la Saison Hiver féérique, avec notre partenaire financier, BONICHOIX MARCHÉ GRENIER, qui a eu lieu le 10 janvier dernier à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic; 75 personnes ont assisté à cette activité. Nous avons eu le plaisir d'entendre monsieur Edgar Plourde, au violon, qui nous a présenté des extraits de son album folklorique L'HÉRITAGE 2 qui fut lancé à cette occasion.

Plusieurs activités ont été couronnées de succès grâce à la participation de la population : le marché de Noël, le bingo dindes organisé par les Chevaliers de Colomb conseil 3293, le Chemin des crèches organisé par Maryse Quirion et

Linda Morin, la messe de Noël agrémentée de chants traditionnels sous l'habile direction de Benoît Roy et par la présentation d'offrandes rappelant différentes époques et soulignant le travail de nos pionniers, organisée par Ghislaine Alain, Pierrette Thériault et Denis Villeneuve.

Merci à toutes ces personnes qui s'impliquent pour faire de ce 100^e un événement mémorable.

La soirée des bénévoles, organisée par le Comité du 100^e, qui a eu lieu le 27 janvier au Centre Joachim-Tremblay, avait comme objectif de reconnaître le travail de toutes ces personnes qui s'impliquent activement dans la municipalité. Cette activité a été une réussite, plus de 150 personnes y ont assisté. Nous avons fait le tirage de plusieurs prix de présence pour les bénévoles et pour les accompagnateurs. Ces prix dont, entre autres, une tablette numérique offerte par la Pharmacie Jean Coutu de La Sarre a été remportée par Denis Pépin et la carte-cadeau de 25 \$ par Diane Paradis. Les autres cartes-cadeaux offertes par le comité du 100^e ont été remportées par Madeleine Boucher, Suzie Domingue, Jeannot Béland, Audrey Gagné, Christian

Léveillé, Jonathan Branconnier, Laurent Gélinas, Daniel Labbé, Marise Quirion, Rachel Collard, Jean-Marie Lapointe, Patrick Nicol, Georgette Dessureault et Johanne Beaudoin.

Ne manquez pas les prochaines activités de la Saison Hiver féérique en association avec le Comité du 100^e :

12 février : lancement du quiz du 100^e :

Ce quiz comporte 100 questions qui ont été élaborées à partir des publications dont Regards sur Makamik, le livre du 50^e, celui du 75^e et le dernier, celui du 100^e anniversaire; des questions de connaissances générales sont aussi incluses.

Le dévoilement de la ou des personnes gagnantes du quiz du 100^e aura lieu lors du grand souper des retrouvailles le 22 juillet 2017, en soirée. Nous ferons aussi le tirage de prix de participation pour le quiz.

Les copies papier seront disponibles à l'hôtel de ville ainsi qu'aux deux bibliothèques municipales, soit celle de Macamic et celle de Colombourg.

La version numérique sera disponible :

- sur le site de la Ville de Macamic au www.villemacamic.qc.ca sous l'onglet **Publications**, ensuite cliquer sur **Communiqués** et cliquer sur **Quiz du 100^e**;

- sur le site du 100^e <http://100e.villemacamic.qc.ca> sous l'onglet **NOTRE HISTOIRE**, glisser sur **PUBLICATIONS** ensuite sur **QUIZ DU 100^e**;
- vous devez imprimer la version électronique pour compléter le quiz et toutes les informations requises; des feuilles de réponses se retrouvent avec le quiz.

25 février : Carnaval du 100^e dont les partenaires financiers sont le Club Lions de Macamic et Hecla Québec, supportés par le Cercle de Fermières Macamic et les Chevaliers de Colomb conseil 3293 de Macamic.

Un tournoi de pêche blanche est organisé par le Club Lions de Macamic; vous pouvez vous procurer les billets, pour un trou de pêche, au coût de 100 \$; les billets sont disponibles auprès des membres Lions de Macamic. Les prix du tournoi de pêche, pour un total de 7 000 \$, sont répartis comme suit : 1^{er} prix : 5 000 \$ pour la prise la plus longue, 2^e prix : 1 000 \$ pour la 2^e prise la plus longue, 10 prix de 100 \$ tirés parmi les 148 autres participants. Les règlements : toutes les prises devront être remises à l'eau; seuls les pêcheurs peuvent se tenir à moins de trois mètres d'un trou. Les prix seront remis après le souper, vers 19 heures, au Centre Joachim-Tremblay (aréna).

Le Comité du 100^e vous offre aussi la possibilité de vous promener en Bombardier; deux véhicules sont réservés et ces promenades sont gratuites grâce à nos partenaires financiers pour le Carnaval. Les véhicules Bombardier seront près du Chalet Multi-Services.

Un souper spaghetti au coût de 10 \$ par personne est organisé par le Cercle de Fermières et les Chevaliers de Colomb conseil 3293 de Macamic, au Centre Joachim-Tremblay, à 17 heures. Les billets (200 seulement) sont en vente, jusqu'au 18 février 2017, auprès de Linda Morin à la Bibliothèque municipale Desjardins, Claude Bélanger, Chevalier de Colomb, 819 782-4466, Daniel Labbé, Club Lions, 819 782-9243 et les membres du Comité du 100^e.

Il y aura vente de boissons alcoolisées pour le souper et la soirée, sous la responsabilité du Club Lions de Macamic.

Voici l'horaire de la journée du Carnaval du 25 février 2017 :

- 12 h : Promenade en Bombardier (deux disponibles), activité gratuite pour tous**
- 12 h 30 : Information aux pêcheurs sur le site de pêche**
- 13 h : Début du tournoi de pêche et distribution gratuite de café, chocolat chaud et « timbits »**

aux pêcheurs et à leurs accompagnateurs

16 h : Fin du tournoi de pêche et des promenades en Bombardier

17 h : Souper spaghetti au coût de 10 \$ par personne au Centre Joachim-Tremblay

19 h : Remise des prix du tournoi de pêche et tirage de prix de présence par le Comité du 100^e

Toute la population est invitée à notre prochaine conférence de presse pour le lancement de la **Saison Printemps enchanteur, dont le partenaire financier est Sécurité Mirado**. La conférence aura lieu le **mardi 14 mars 2017, à 17 heures**, à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.

Réservez dès lors à votre agenda notre soirée **Dégustation et Musique** qui aura lieu le **17 mars prochain, à 19 heures**, au Centre Joachim-Tremblay. Vous pourrez y déguster des **bières de sélection** et profiter du groupe **Trèfle à 4 Feuilles** avec l'enchantement de la musique irlandaise. **Le coût du billet est fixé à 20 \$** et est disponible auprès des membres du Comité du 100^e, à l'hôtel de ville de Macamic et à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.

Le calendrier du 100^e est disponible au coût de 10 \$ dans nos différents points

de vente en ville et à l'hôtel de ville. Vous pouvez vous procurer le livre de recettes à 20 \$, le livre-souvenir du 100^e à 40 \$ et réserver le DVD du 100^e à 50 \$ en vous présentant à l'hôtel de ville de Macamic.

Pour ceux qui désirent décorer pour le 100^e, le Comité a adopté officiellement les lumières de couleur blanche; donc enjolivez vos décorations de toutes les saisons avec les lumières blanches pour souligner le 100^e de notre municipalité.

Ne manquez pas de visiter le site WEB du 100^e afin d'avoir les dernières nouvelles; vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : <http://100e.villemacamic.qc.ca>

Consultez également le panneau numérique au centre-ville pour avoir toute l'information concernant les activités du 100^e.

Nous souhaitons vous rencontrer à ces activités où nous aurons le plaisir de faire le tirage de prix de présence ainsi que de partager « Un Train de Souvenirs ».

Gilles Parent
Président du Comité du 100^e de Macamic

PASSE-PARTOUT



**INSCRIPTION POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2017-2018
DU 6 AU 24 FÉVRIER 2017**

* Votre enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2017.

DÉMARCHE À SUIVRE :

Vous devrez vous présenter au secrétariat de l'école de votre secteur avec le certificat de naissance de l'enfant (**le grand format émis par la direction de l'état civil du Québec**) afin que la secrétaire de l'école en fasse une copie certifiée et procède à l'inscription officielle.

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Monsieur Luc Côté au 819 333-5411, poste 2238

Madame Martine Lambert, coordonnatrice des Services éducatifs 819 333-5411, poste 2236

N.B. : Si vous connaissez des parents d'un enfant de 4 ans, transmettez-lui cette information.

Une aide financière pour mettre en valeur votre lot boisé

Depuis le 1^{er} janvier 2017, *l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi* est maintenant située dans les locaux de la Ville de Macamic, soit au Centre Joachim-Tremblay de Macamic au 34, 6^e Avenue Ouest, Macamic.

La mission de *l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi* est de supporter les propriétaires privés dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

En effet, le producteur forestier peut bénéficier du *Programme d'aide de mise en valeur des forêts privées* afin de réaliser des travaux pour mettre ou remettre en valeur son lot forestier. Cette aide s'applique à des travaux concernant la préparation de terrain en vue du reboisement, le reboisement, le dégagement de plantation ainsi que l'éclaircie commerciale.

Pour en savoir plus au sujet de l'Agence, veuillez vous rendre à l'adresse courriel suivante : www.arfpa.ca

Vous pouvez également rencontrer monsieur Benoît Mandeville, ingénieur forestier et secrétaire général de l'Agence, au Centre Joachim-Tremblay ou téléphoner au 819 782-4604, poste 233.

Source : Benoît Mandeville, secrétaire général ARMVFPA

Dîner de Noël du pavillon Tremblay

Le 22 décembre a eu lieu la 4^e édition du fameux dîner de Noël du pavillon Tremblay, organisé par l'OPP de Macamic.

Tous les enfants ont mangé un repas chaud traditionnel des Fêtes, dans une ambiance festive avec des musiciens et de l'animation. Des petits cadeaux et une collation ont été remis aux élèves par le père Noël en avant-midi. Une attention particulière avait été portée cette année pour souligner les traditions de Noël d'antan afin d'être dans le thème du 100^e (rigodons, jouer de la cuillère, recevoir

une orange, photo des enfants dans l'escalier, desserts d'antan, etc.). Les enseignants ont aussi reçu un appareil photo pour l'école et un chèque-cadeau de 450 \$ chez Jean Coutu afin d'acheter des livres et des jeux de société pour les classes.

Toute l'équipe de l'OPP tient à remercier chaleureusement les généreux commanditaires ayant permis une telle activité :

Ville de Macamic
Jean Coutu, pharmacie Jean-François
Rondeau de Macamic
Club Lions de Macamic
Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest
Ameublements BrandSource Ouellet
Entreprises Standbois
Métal Marquis
Transport François Morin
Garage Mécanique Expert
Réparations M. Dessureault
DMC Soudure
Dépanneur L'EXPRESS
Transport Gélinas
Dépanneur 111
Marché Grenier Bonichoix
HECLA
Casse-croûte Le Routier
GREPCO
Café Elkoza
Cercle de Fermières de Macamic
Madame Diane Corriveau

Un merci particulier aux bénévoles qui ont servi le repas aux élèves et assuré le bon déroulement de cette activité.

L'OPP en profite pour souligner le travail extraordinaire effectué par toute l'équipe-école du Royal-Roussillon (enseignants, personnel de soutien, directrice, etc.) tout au long de l'année 2016. Nous vous sommes reconnaissants pour votre professionnalisme, votre travail acharné et pour tout ce bonheur que vous donnez à nos enfants. C'est une chance de vous avoir!



MATIÈRES RECYCLABLES



Dans toutes les municipalités du territoire de la MRC, les matières recyclables doivent être déposées dans le **bac bleu**. Les matières recyclables comprennent les contenants, emballages, imprimés et journaux. Elles sont divisées en quatre grandes catégories :

PAPIER ET CARTON

Matières acceptées

Journaux, circulaires, revues
Papiers et enveloppes
Sacs de papier
Boîtes et emballages de carton
Annuaire de téléphone
Livres sans couverture ni reliure
Cartons de lait et de crème
Contenants de type Tetra Pak

Matières refusées

Papiers et cartons souillés et cirés
Papiers plastifiés ou métalliques
Couches
Mouchoirs et essuie-tout
Papiers peints et autocollants
Papiers carbone
Photographies

Quelques astuces

Ne pas ficeler les papiers
Ne pas laisser les papiers dans un sac de plastique (ex. Publisac)
Défaire les boîtes
Jeter les pailles
Seul le papier déchiqueté doit être mis dans un sac de plastique attaché

PLASTIQUE

Matières acceptées

Bouteilles, contenants et emballages identifiés par un de ces symboles :



Bouchons et couvercles
Sacs et pellicules d'emballage (mettre tous vos sacs dans un même sac et faire un noeud)
Coroplast (ex. pancartes électorales)

Matières refusées

Les plastiques **numéro 6** et les plastiques **non numérotés**.
Jouets, briquets, rasoirs jetables, toiles de piscine, tapis, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC, disques compacts, cartables, contenants de styromousse, etc.

Quelques astuces

Rincer légèrement tous les contenants
 Ne pas mettre les contenants dans un sac de plastique
 Séparer les bouchons des contenants et des bouteilles
 Jeter les articles qui n'ont pas de symbole de recyclage
 Jeter les pailles

VERRE

Matières acceptées

Toutes les bouteilles et les pots de verre

Matières refusées

Vitre (fenêtre)
 Verres (à boire)
 Miroirs
 Ampoules
 Tubes fluorescents
 Vaisselle, céramique
 Poterie
 Pyrex

Quelques astuces

Rincer légèrement tous les contenants
 Laisser les étiquettes
 Récupérer les couvercles

MÉTAL

Matières acceptées

Boîtes de conserve et couvercles
 Canettes de boissons diverses
 Assiettes et papier d'aluminium
 Tuyaux en métal
 Chaudrons
 Cintres
 Autres petits articles de métal

Matières refusées

Batteries d'auto et piles
 Bonbonnes de propane
 Aérosols
 Extincteurs
 Peinture
 Outils

Quelques astuces

Rincer légèrement tous les contenants.
 Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes, mais elles seront recyclées si elles sont détachées des boîtes de conserve.



Pour information, consultez le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest au www.mrcao.qc.ca, section

« *Matières résiduelles – Écocentre* »

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Les résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent à la maison sous diverses formes : solide, liquide ou gazeux.

Parmi les RDD on retrouve :

- Les **piles alcalines** et les **piles rechargeables**
- Les **lampes fluocompactes**, les **tubes fluorescents** et autres **lampes au mercure**
- **Divers produits** dont l'étiquette porte un ou plusieurs de ces pictogrammes :



Corrosif



Explosif



Inflammable



Toxique

Où apporter vos RDD?

- Déposez vos **piles alcalines** et **piles rechargeables** dans un collecteur de piles usagées
- **Apportez vos RDD à l'Écocentre** de la MRC d'Abitibi-Ouest situé au 15, boulevard Industriel à La Sarre
- **Apportez certains de vos RDD chez un récupérateur.** Plusieurs d'entre

eux acceptent certains RDD : batteries de moteur, bonbonnes de gaz propane, huiles usées, filtres et contenants, peinture et contenants, piles.

PRODUITS ÉLECTRONIQUES



Les produits électroniques contiennent des métaux lourds. Il est important d'en disposer adéquatement. Voici quelques options pour vous en départir :

- La **Ressourcerie** ainsi que divers **comptoirs** acceptent **certaines appareils fonctionnels**. Informez-vous auprès d'eux.
- Plusieurs **détaillants** (magasins) de produits électroniques offrent un point de dépôt.
- L'**Écocentre**, situé au 15, boulevard Industriel à La Sarre, accepte les produits électroniques.



Le calendrier des activités

<u>Février</u>	12	Lancement du quiz du 100 ^e
	14	Réunion du Cercle de Fermières de Colombourg à 13 heures
	18	Souper spaghetti organisé par le Cercle de Fermières de Colombourg, à 17 heures, à la salle communautaire de Colombourg
	25	Carnaval du 100 ^e (Voir les pages 18 et 19 pour les détails)
<u>Mars</u>	5	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	6	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	8	Réunion du Cercle de Fermières de Macamic au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay à 19 heures
	14	Réunion du Cercle de Fermières de Colombourg à 13 heures
	14	Conférence de presse du 100 ^e à 17 heures à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic. Lancement de la saison Printemps enchanteur.
	17	Soirée Dégustation et Musique, à 19 heures, au Centre Joachim-Tremblay. (Voir la page 19 pour les détails)
<u>Avril</u>	2	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire, à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	3	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	11	Réunion du Cercle de Fermières de Colombourg à 13 heures

Bingo

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 avril 2017, **la date limite pour apporter vos textes est le 17 mars 2017**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics et dir. général adjoint	224 ou 239
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe à temps partiel	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Yvon Gagné	Coordonnateur des Fêtes du 100 ^e	225

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231
Bureau de service	Messsieurs Jean Morin et Janick Auger	234
Madame Lucette Bastien	Resp. du bingo hebdomadaire à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont	237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Monsieur Benoît Mandeville	Ing. forestier - Agence forêts privées (ARFPA)	233

BIBLIOTHÈQUES

Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274
Madame Linda Morin	Agente culturelle	275
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca